

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-058/PR/MD portant approbation du budget Prévisionnel 2019 de la Caisse Militaire de Retraite.

n° 2019-058/PR/MD

Ministère

MINISTÈRE DE LA DEFENSE, CHARGE DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT

Date de publication

3 mars 2019

Numéro JO

n° 5 du 14/03/2019

Date du numéro

14 mars 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Établissements Publics

VU La Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements Publics à caractère administratif

VU La Loi n°153/AN/02/4ème L du 31/01/2002 fixant les droits à pensions des militaires et de leurs ayants droit

VU Le Décret n°84-0041/PR/MDF du 23/04/1984 portant Création de la Caisse Militaire de Retraite

VU Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Établissements Publics à Caractère Administratif

VU Le Décret n°2003-0210/PR/MDN du 14/10/2003 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraite (CMR)

VU Le Décret n°2004/009/PRE/MDN du 14/01/2004 portant désignation des membres du conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraite

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PREdu 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE en date du 16 juin 2016, fixant les attributions des Ministères

VU La Délibération n°2018-001/CMR du Conseil d'Administration du 26 novembre 2018 portant approbation du budget prévisionnel 2019

VU Le Procès-Verbal de la réunion, du mardi 28 novembre 2018 du conseil d'administration de la Caisse Militaire de Retraites
SUR Proposition du Ministre de la Défense, chargé des Relations avec le Parlement. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 Décembre 2018.

Article 1er

Est approuvé le budget prévisionnel de la Caisse Militaire de Retraite pour l'exercice 2019, arrêté par le Conseil d'Administration en sa séance du 26 Novembre 2018 Comme suit

– Recettes.....	1 889 746 539 FDJ	– Dépens-
es.....	2 149 167 831 FDJ	– Résul-
tat.....	-259.421.292 FDJ	Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, com-
munié et exécuté partout où besoin sera.		

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH